



L'ancien ministre de l'Eau et de l'Energie, Basile Atangana Kouna, avait été arrêté au Nigeria alors qu'il tentait de « s'enfuir ». C'était le 27 mars 2018, quelques jours seulement après qu'il soit écarté du gouvernement.

Le 3 janvier dernier, le désormais pensionnaire de la prison de Kondengui, s'expliquait devant le tribunal de première instance (TPI) de Yaoundé, centre administratif, sur les supposés fait d'«immigration clandestine » qui pèsent contre lui.

Le journal Kalara qui a suivi cette audience, rapporte dans la parution de ce lundi 20 janvier que, Basile Atangana Kouna, face au juge, déclare que tous les mois de mars depuis 2006, il se rendait en France pour y subir une chirurgie. Donc son arrestation au Nigéria, n'avait rien à voir avec une fuite.

L'ancien ministre soutient d'ailleurs qu'il n'était ni sous le coup d'une interdiction de sortie du territoire, ni de poursuites judiciaires.

Basile Atangana Kouna indique par ailleurs qu'il avait, en début d'année 2018, adressé une demande de sortie au chef de l'Etat. « ***Si je voulais fuir, je ne laisserais pas tout mon argent dans les comptes bancaires et ma famille ici (Cameroun Ndlr)***, laisse entendre le désormais pensionnaire de Kondengui.

Ecarté du gouvernement en mars 2018, Atangana Kouna, explique alors, toujours selon Kalara, qu'il était devenu citoyen ordinaire, et n'était plus soumis à une autorisation de sortie préalable de sa hiérarchie.

« ***Pour des raisons de commodité, j'avais choisi la route, je voulais la discrétion, le voulais changer de vie, sortir de l'enfer et l'acharnement médiatique***», dit l'ancien DG de la Camwater.

Immigration clandestine

Interrogé s'il avait des documents de voyage vers le Nigéria, Atangana Kouna souligne : « ***Je n'avais pas besoin d'un Visa, nous le savons tous, il ya une convention entre le Cameroun et le Nigéria qui garantie la libre circulation des citoyens. On peut voyager d'un pays à un autre avec sa CNI. Mes deux passeports et ma CNI sont scellés au grève du TCS***».

Kalara, journal bien introduit dans les affaires politico-judiciaires, nous renseigne que, le tribunal, à la demande du ministère public, a requalifié les faits, en ceux d'« ***immigration clandestine aggravée*** », du fait que le Basile Atangana Kouna était fonctionnaire. L'affaire revient pour ce vendredi 24 janvier pour le réquisitoire du ministère public.

L'ancien ministre est aussi poursuivi dans le cadre de deux autres affaires au TCS. Il est accusé d'avoir soutiré 3 milliards de Fcfa des caisses de l'Etat.
